

Camp jeunes

À PlounéourTrez

Du 29 au 31 juillet

Pour les enfants
nés entre 2000 et
2002

16 places

120 € pour les enfants
de St Divy et St
Thonan.

Pour les enfants hors
commune se
renseigner
à la mairie



Description du séjour

Logé au camping de Kérurus à proximité de la plage, ce mini-camp sera placé sous le signe des activités de la plage et de son environnement de manière ludique sur le site réputé de la baie de Goulven. Les veillées viendront compléter la bonne ambiance du séjour.

Inscription jusqu'au 3 juillet à la mairie de St Divy

Modalités

Age

Pour les enfants nés
entre 2000 et 2002

Hébergement

Séjour de 3 jours et
2 nuits en tentes
Marabout

Trajet

Trajet aller à la
charge des parents.
Trajet retour en car.



Fiche d'inscription individuelle

ENFANT

NOM : Prénom :

Né(e) le :/...../..... Sexe : M F Nationalité :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. domicile :

RESPONSABLE LEGAL (père, mère, tuteur)

Père Nom(s) et Prénom(s):

Adresse (si différente de l'enfant).....

CP : Ville :

Tél.: dom..... portable..... travail :

Courriel :@

Mère Nom(s) et Prénom(s):

Adresse (si différente de l'enfant).....

CP : Ville :

Tél. : dom..... portable..... travail :

Courriel :@

Indiquez 2 personnes à contacter si nous ne pouvons vous joindre en précisant le lien (famille, amis, voisins) :

Nom : tél. : Lien :

Nom : tél. : Lien :

Cie d'Ass. (Resp.Civile de l'enfant) : N° de contrat

Responsable Légal

Je soussigné (Nom, Prénom).....

Responsable légal de l'enfant (Nom, Prénom).....

- demande l'inscription de mon enfant au camp en ayant pris connaissance des conditions particulières d'inscription
- autorise mon enfant à se baigner, à participer à toutes les activités et sorties organisées par le camp, notamment l'équitation.
- autorise le service animations à utiliser dans le cadre éducatif ou pédagogique (journal, publications, outils de communication) des photos de mon enfant, prises au cours des activités du séjour. (Si vous refusez cette disposition, merci de nous adresser un courrier stipulant votre refus).
- autorise le Directeur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et toute personne mandatée par lui, à transporter mon enfant en voiture en cas de nécessité ainsi qu'à le faire soigner et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin consulté.
- m'engage à régler les frais de séjour et les frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et d'opération éventuelle en l'absence de prise en charge médicale.

A....., le..... Signature :

DOCUMENTS A FOURNIR POUR VALIDER L'INSCRIPTION

- Fiche Individuelle d'Inscription
- Déclaration du Responsable Légal
- Règlement Interieur signé

Règlement intérieur

L'actualité montre chaque jour que la vie collective (famille, école, lieux de travail ou de loisirs) n'est pas toujours simple. Chacun, enfant, adolescent, et adulte, doit tenir compte des autres dans son comportement. C'est la condition pour le meilleur déroulement possible d'un séjour de vacances, pour le plaisir de tous.

Pour y arriver l'acceptation d'un minimum de règles de vie en société doit être concrètement respectée. C'est le sens de ce contrat passé entre chaque enfant, ses parents ou tuteurs et l'équipe pédagogique du centre représentée par le Directeur.

Dans cet esprit, il est de son devoir, après dialogue nécessaire et si celui-ci n'amenait aucune modification durable du comportement, de renvoyer l'enfant ou l'adolescent dans sa famille, le souci partagé par l'ensemble de l'équipe éducative étant de garantir au plus grand nombre des conditions de vacances agréables, conviviales et réussies.

Ce règlement est donc à lire attentivement avec chaque enfant ou adolescent en lui fournissant les explications nécessaires. Son retour signé nous permettra de confirmer définitivement son inscription.

Notre enfant s'engage pendant son séjour à :

- Respecter les participants au séjour et à privilégier le dialogue, en excluant la violence verbale, morale ou physique.
- Participer à la vie quotidienne (propreté minimum, rangement de son lieu de vie...)
- Respecter et admettre les consignes du personnel d'encadrement.
- Respecter la nourriture, le matériel, le mobilier, les bâtiments et l'environnement sans les détériorer.
- S'intégrer dans les activités du séjour qui auront été élaborées avec lui.
- Ne pas emprunter les affaires qui ne lui appartiennent pas.
- Concevoir la vie en groupe et en vacances comme un lieu d'échange, de dialogue et d'épanouissement sans affrontement ni conflit.
- Tenir compte des règles de vie édictées en début de séjour avec les responsables.

J'ai pris connaissance de ce règlement et suis d'accord.

Signature des parents